

# Retrait de la loi El Khomri, un point c'est tout

*Le plus grand mensonge de ces gens là c'est de vouloir nous faire croire qu'ils mènent une « bataille pour l'emploi » quand depuis des décennies, ils organisent cyniquement, de multiples façons, un chômage de masse, une immense armée de réserve de chômeurs pour imposer les bas salaires par le chantage à l'emploi, avec les conséquences économiques catastrophiques que l'on connaît.*

**Le patronat le voulait, Sarkozy n'avait pas osé, Valls-Hollande veulent le faire !**

Maintenant toutes et tous dans la rue jusqu'au retrait de la loi.

**Ça suffit !** Et c'est peut-être la goutte d'eau qui va faire déborder le vase ...

**VALLS SÉDUIT LES PATRONS,  
QUI EN REDEMANDENT...**

"J'AIME  
L'ENTREPRISE!"

ALLER, ENCORE UNE  
FOIS MON P'TIT  
FRANÇOIS...



## **Le refus se généralise**

contre le projet de loi « Travail », porté par le trio Gattaz, Valls, Macron, avec l'aval appuyé de Hollande et le service commercial l'El Khomri.

Les étudiants et plus largement la jeunesse se mobilisent sur les réseaux sociaux avec de nombreux appels à poursuivre le mouvement.

Face à la violence anti-sociale du projet de loi « El Khomri » qui consiste en un dynamitage du droit du travail, un front du refus est en train de monter en puissance.

Cette loi vise, entre autres, à inverser la hiérarchie des normes pour que l'accord d'entreprise prédomine tant sur le Code du Travail que sur les conventions collectives.

**Comme si dans les entreprises, salariéEs et patronat  
« négociaient » entre égaux, !**

## **Une nouvelle séquence sociale s'ouvre enfin**

Il ne s'agit que d'un premier palier, vers une mobilisation plus conséquente et plus large qui prendra la forme d'un appel interprofessionnel à la grève et à manifester fin mars.

Pour prétendre gagner, c'est la grève et le blocage de l'activité économique que nous devons mettre à l'ordre du jour.

Il y va en effet de nos vies, de celles de nos enfants, des générations futures, que ce gouvernement veut donner en pâture, pieds et poings liés, au Medef.

## **Loi Travail = Retour au 19ème Siècle**

**Assemblée générale de tout le mouvement  
mercredi 9 mars, 14 h Bourse du travail de Digne**

**Ce projet n'est ni amendable ni négociable !**

Sur le 04 un collectif « CQFD » comme le « Code Qu'il Faut Défendre » a été créé pour rassembler celles et ceux qui veulent se mobiliser jusqu'au retrait de la loi. CQFD étant le collectif le plus large et le plus unitaire constitué au niveau national, à l'initiative de la fondation Copernic.

Rejoignez-nous : [cqfd04@googlegroups.com](mailto:cqfd04@googlegroups.com) - Signer la pétition CQFD : <http://cqfd-lesite.fr/> -

## Les principales mesures de la loi « Travail »

Dans cette nouvelle version, le Code du travail ne serait plus censé être protecteur des salariéEs mais placerait sur un plan d'égalité le « bon fonctionnement de l'entreprise » et les droits fondamentaux des salariés.

### **Le temps de travail, première cible du Code du travail « socialiste ».**

- La durée journalière de travail pourrait passer de 10h à 12h et de 46h à 48h pour la semaine
- Le temps de repos quotidien minimum de 11h pourrait être fractionné
- Les astreintes effectuées sur le temps de repos
- Les apprentis pourraient travailler jusqu'à 10h par jour et 40h par semaine (8h et 35h aujourd'hui)
- Le forfait-jour serait applicable dans les entreprises de moins de 50 salariéEs sans accord d'entreprise
- Afin de neutraliser le déclenchement des heures supplémentaires le temps de travail pourrait être calculé sur 3 ans
- La diminution de la rémunération des heures supplémentaires jusqu'à 10% deviendrait possible dans toutes les entreprises
- Même le nombre de jours pour congés spéciaux comme celui consécutif au décès d'un proche n'est plus garanti par la loi.

### **Un seul objectif : la sauvegarde des profits comme si les profits servaient à créer des emplois**

***L'autre gros mensonge des capitalistes c'est d'affirmer que leurs profits d'aujourd'hui serviront à créer des emplois demain. Alors que leurs profits servent à faire encore plus de profit demain en « modernisant », fusionnant, ou délocalisant, donc en licenciant.***

***Jamais les dividendes n'ont été aussi élevés depuis 30 ans, jamais le chômage n'a été aussi massif.***

- Des accords permettant d'augmenter le temps de travail des salariés sans contrepartie deviendraient possibles même en l'absence totale de difficultés économiques, qui sont par ailleurs faciles à organiser entre filiales.
- Des accords permettant licenciements et baisse des rémunérations pourraient être conclus en cas de difficultés économiques de l'entreprise, limitées à la France et à une seule entreprise d'un groupe.
- En cas de refus de modification du contrat de travail, conséquence de tels accords, les salariéEs seront licenciéEs pour motif personnel, sans possibilité d'en contester la cause réelle ;
- Les indemnités prud'homales seraient plafonnées à 15 mois de salaires pour licenciement illicite (!) ôtant toute possibilité aux juges d'apprécier la réalité du préjudice subi.

Si beaucoup des dispositions envisagées existent déjà la nouveauté et le danger résident dans le fait que, hormis pour quelques règles élémentaires, les accords d'entreprise peuvent revoir à la baisse tout ce que prévoit le Code. De plus la validation de tels accords sera possible par référendum même si les syndicats représentant 70 % des salariéEs s'y opposent.

### **Une attaque frontale qui impose une riposte immédiate**

Au total, il s'agit d'un droit du travail où la règle est la liberté totale pour les employeurs avec des salariéEs « libres » de leurs choix avec un revolver sur la tempe et des syndicats mis hors jeu.

C'est la même logique qui de l'état d'urgence à la répression des mouvements sociaux vise à donner tous les moyens au gouvernement pour appliquer sa politique entièrement au service du patronat.

Unitaire, rapide, regroupant partis, syndicats, associations, organisations de chômeurs/euses, la riposte du monde du travail de toute la vraie « gauche » doit être à la hauteur : **dans la rue et par**

**la grève !**